



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> Audio Video for GTA Consolidation	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EQ754-181239/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EQ754-181239	<b>Date</b> 2018-02-14
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-215-7464	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-7-40131 (215)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-02-22</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lopez, Maria	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor215
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2071 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification 004 de l'invitation à soumissionner vise à inclure les conditions d'assurance, à réviser l'annexe B, Base de paiement, et à fournir des réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.**

**INSÉRER :**

## **6.12 Assurance**

### **Assurance – exigences particulières**

L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

### **Assurance de responsabilité civile commerciale**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la

---

couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

- f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat..
- l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- r. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la *Loi sur le ministère de la Justice*, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

**Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :**

*Directeur  
Direction du droit des affaires  
Bureau régional du Québec (Ottawa)  
Ministère de la Justice  
284, rue Wellington, pièce SAT-6042  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

**Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :**

*Avocat général principal  
Section du contentieux des affaires civiles*

---

*Ministère de la Justice  
234, rue Wellington, Tour de l'Est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

### **Assurance responsabilité civile automobile**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
  - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
  - c. Garantie non-assurance des tiers;
  - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

### **Assurance tous risques des biens**

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance « tous risques » pour protéger les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle, et dont le montant de la protection ne doit pas être inférieur à \_\_\_\_\_ \$. La base d'évaluation des biens de l'État est la suivante : coût de remplacement (nouveau).

Demandes d'indemnité : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.

2. La police d'assurance tous risques des biens doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - b. Bénéficiaire : Le Canada, selon ses intérêts et ses directives.
  - c. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**À l'annexe « B », Base de paiement**

**SUPPRIMER : Le texte intégral**

**INSÉRER :**

Fournir séparément le coût détaillé pour chaque type de salle audiovisuelle de la manière décrite dans le tableau ci-dessous :

<b>SALLE 10N17</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
SALLE AV PRINCIPALE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	
	Total	\$
<b>SALLE 11N03</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 11N06</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
MOYENNE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 11N13/14</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
GRANDE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 11N18</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 11N20</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 11S41</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 11S42</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 11S46</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
MOYENNE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 11S56</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N07</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 10N13</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N16</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
MOYENNE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N20</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 10N24</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N25</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
VTE / CONFÉRENCE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N30</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 10S54/S55</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
MOYENNE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10S57</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
FORMATION EN INFORMATIQUE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10S61</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
GRANDE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 10N63</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N64</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N70</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 10N71</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10N76</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 12S44</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
MOYENNE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 12S45</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
MOYENNE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 12S53</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 12S54</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
PETITE SALLE DE RÉUNION	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-181239/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-181239

Amd No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40131

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>SALLE 12S62</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
COLLAB. FERMÉE	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

<b>SALLE 10S50</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	
ATRIUM	Équipement	\$
	Matériel	\$
	Installation	\$
	Programmes	\$
	Mise en service	\$
	Formation	\$
	Total	\$

**COÛT TOTAL ESTIMATIF – Cumul des coûts totaux de chaque pièce figurant dans le tableau ci-dessus.**

\_\_\_\_\_ \$

## Questions des fournisseurs intéressés :

### Site et structure

1. Devons-nous supposer qu'il y a un plafond « T » dans tout l'espace? Les plafonds ont tous un profil en « T » à l'exception de l'espace de l'atrium. Pour plus de détails, veuillez consulter les dessins d'architecture du projet. Les dessins du projet se trouvent [ici](#) ou contacter l'agent de négociations des contrats pour obtenir le lien
2. Les documents indiquent seulement le 10<sup>e</sup> étage (10S50), mais les dessins montrent également les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> étages (pour les haut-parleurs de plafond). Lequel est le bon? L'atrium est un espace ouvert du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> étage. Pour plus de détails, veuillez consulter les dessins d'architecture du projet. Les dessins du projet se trouvent [ici](#) ou contacter l'agent de négociations des contrats pour obtenir le lien.
3. Pouvez-vous confirmer que les longueurs des câbles en cuivre entre la salle d'équipement et les pièces les plus éloignées, y compris la montée du 10<sup>e</sup> étage au 12<sup>e</sup> étage, ne dépassent pas 330 pi? L'entrepreneur en audiovisuel doit prévoir de relier les salles de réunion situées aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> étages par fibre, car la distance maximale pourrait dépasser 90 mètres. L'entrepreneur en audiovisuel doit assurer une vérification sur place de la distance et accorder un crédit si le câblage en cuivre peut être utilisé à la place.
4. Y a-t-il un ascenseur de service dans l'immeuble? Oui.
5. Leurs dessins sont-ils disponibles pour les éléments suivants : i. plancher en cours de construction, salle de contrôle, atrium? Les dessins du projet se trouvent [ici](#) ou contacter l'agent de négociations des contrats pour obtenir le lien
6. Les plafonds seront-ils composés de plafonds « T » à 100 % ou de panneaux de placoplâtre en partie? Si oui, combien et où? Veuillez consulter la réponse n° 1.
7. A-t-on tenu compte de la distance que doit parcourir le câblage en cuivre? Quelle est la longueur totale? (Longueur verticale et horizontale.) Dépassons-nous la limite de 90 m de cuivre avec cette longueur totale? Reportez-vous à la réponse n° 2.
8. Le fournisseur doit-il fournir et installer des ancrages pour l'équipement audiovisuel? Tout le matériel nécessaire à l'installation du système audiovisuel doit être fourni par l'entrepreneur en audiovisuel.
9. Y a-t-il des plans pour améliorer l'acoustique de l'atrium? Non. Pour plus de détails, veuillez consulter les dessins d'architecture du projet. Les dessins du projet se trouvent [ici](#) ou contacter l'agent de négociations des contrats pour obtenir le lien.
10. Où est le mur vidéo? Veuillez l'indiquer sur les plans. Pour plus de détails, veuillez consulter la trousse de dessins audiovisuels.
11. Le fournisseur aura-t-il la responsabilité de retirer tous les projecteurs? Non.
12. Les couvreurs (rabats de fenêtres) à l'extérieur des fenêtres de l'atrium peuvent-ils être commandés? Non.
13. Les écrans (c.-à-d. les téléviseurs) de l'atrium resteront-ils tous en place? Non.
14. Veuillez fournir les dimensions de la pièce et des meubles pour dimensionner les écrans selon les besoins. Pour plus de détails, veuillez vous reporter aux dessins d'architecture du projet et à la trousse de dessins audiovisuels.

15. Connectrac est-il fourni par un entrepreneur en électricité pour toutes les salles de réunion? Oui.
16. Quelles salles sont équipées pour la vidéoconférence? Rallonges USB nécessaires pour les boîtes de connexion du câblage. Veuillez vous reporter à la trousse de dessins audiovisuels; toutes les salles équipées de caméras PTZ doivent être équipées d'une fonction de vidéoconférence.
17. Les fournisseurs auront-ils accès aux chemins de câbles des trois étages? Oui.
18. De l'étage 10 à l'étage 12, combien y a-t-il de conduits et quelle est leur taille? Il y a trois conduits de 2 po dédiés au système audiovisuel.
19. Quelles sont les heures d'ouverture du quai de chargement? Les heures et la procédure du quai de chargement sont décrites dans le document sur les procédures de construction qui a été fourni lors de la visite du site. Toutes les livraisons doivent être coordonnées avec l'entrepreneur général.

### **Exigences techniques et de produits**

1. Le client fournira-t-il la marque, le modèle et la quantité des caméras/écrans/microphones de la salle Willowdale qui seront réutilisés? Il s'agit de 4 écrans LG et 4 caméras Panasonic. Les exigences sont attachées.
2. Pièce 10S61 : Le devis de main-d'œuvre tient-il compte du démontage de l'équipement de la salle Willowdale? L'entrepreneur en audiovisuel est responsable du retrait, des essais et de l'entreposage du matériel audiovisuel à réutiliser. Les essais devraient avoir lieu avant le retrait de l'équipement et en présence d'une personne de l'équipe de projet pour s'assurer qu'il n'y aura pas de problème lors de la réinstallation.
3. Salle 10S61 : La nouvelle conception nécessite-t-elle des flux individuels vers les quatre moniteurs de la matrice? Oui, tous les moniteurs de cette conception nécessitent une sortie dédiée à partir de la matrice AV partagée.
4. Existe-t-il un codec dans la salle Willowdale (puisque'il y a déjà quatre caméras)? Il y en a un, mais il ne doit pas être réutilisé dans le nouveau système.
5. Le terme « ferme de codecs » a été mentionné lors de la réunion sur place, pouvez-vous confirmer qu'il s'agit bien de la configuration requise, car il ne figure pas dans les documents officiels? La trousse de dessins audiovisuels décrit en détail les codecs connectés à la matrice AV partagée. Le système de commande doit être programmé de façon à permettre l'utilisation de n'importe quel codec dans n'importe quelle pièce connectée à la salle AV principale.
6. Les spécifications écrites indiquent que tous les signaux doivent être mis à l'échelle HDMI/1080p avant le moniteur, mais les dessins des pièces ne montrent aucun processeur vidéo. Veuillez confirmer celle qui est correcte? La trousse de dessins indique un récepteur HDBase T; en outre, les spécifications audiovisuelles précisent que ce récepteur est du type à échelonnement. L'installation doit être conforme aux dessins et aux spécifications audiovisuelles.
7. Lorsque des écrans tactiles sans fil sont spécifiés, en raison de l'incohérence, des problèmes de batterie, des problèmes de charge et d'autres inconvénients, d'autres types de panneaux seront-ils acceptés? L'équipement audiovisuel doit être fourni et installé conformément à la trousse de dessins audiovisuels et aux spécifications audiovisuelles.

8. Veuillez préciser l'énoncé concernant le format HD-Base T. C'est dans les spécifications qui stipulent que chaque écran doit avoir un processeur vidéo sur son entrée pour réguler le rapport signal/aspect et maintenir un signal 1080p constant vers le ou les écrans. Chaque écran doit avoir son propre câble/signal de la matrice. La raison de la clarification est que les spécifications stipulent que tous les écrans doivent avoir une entrée HDBT. Lequel des deux est requis : l'entrée HD-Base T ou le processeur vidéo, car l'un annule l'autre? L'équipement audiovisuel doit être fourni et installé conformément à la trousse de dessins audiovisuels et aux spécifications audiovisuelles. Le format HDBase T désigne le transport du signal vidéo/audio. La mise à l'échelle désigne la modification du signal vidéo. Chaque entrée requise doit avoir une entrée HDBase T dédiée au commutateur matriciel, tous les signaux doivent être mis à l'échelle à une résolution commune (1080p) et être transmis aux moniteurs à l'aide d'un signal HDBase T.
9. Conformément à la section 6.5.6, le contrôleur doit être muni d'un écran intégré capable d'afficher l'état pour confirmer que le bon fonctionnement des systèmes audiovisuels et que les fonctions des salles de réunion désirées ont été sélectionnées. La plupart des processeurs du système de contrôle ne disposent pas d'un seul écran affichant ce contenu à ce niveau de détail. Il est possible d'avoir un écran relié à une matrice AV qui affiche cette information. Un écran externe au-dessus ou séparé de la matrice est-il acceptable pour cela? Si un autre contrôleur est inclus dans la soumission, mais qu'il n'est pas conforme à l'exigence d'un écran d'affichage intégré, un écran d'affichage externe sera accepté pour rendre l'autre conforme. L'écran doit pouvoir afficher l'état de l'ensemble du système audiovisuel, pas seulement la matrice AV. Si l'écran externe est programmable, la disposition et la conception d'ensemble doivent être examinées avant le déploiement. La programmation relative à cet écran doit également être couverte par les mêmes exigences de programmation que les autres écrans et écrans tactiles spécifiés.
10. La téléconférence est-elle du type POTS ou VoIP? Le système de téléconférence sera du type POTS.
11. Conformément aux discussions et à ce qui a été dit lors de la visite du site, confirmez-vous qu'il n'y a pas de préférence pour les fabricants de systèmes de contrôle ou d'équipement audiovisuel? Les spécifications audiovisuelles comprennent les spécifications de l'équipement; d'autres dispositifs approuvés seront acceptés, mais ils doivent respecter les spécifications de l'équipement d'origine, l'intention de la conception et le fonctionnement global du système. Si des accessoires, un matériel de montage en rack ou des sources d'alimentation électrique sont obligatoires pour les autres dispositifs, ceux-ci doivent également être inclus. Veuillez consulter la section Responsabilités des spécifications audiovisuelles.
12. Le modèle d'amplificateur de puissance proposé doit-il absolument inclure la fonctionnalité NomadLink? Un modèle ayant un protocole et un logiciel de surveillance du réseau différent serait-il acceptable? Un autre amplificateur de puissance ayant des capacités de surveillance à distance semblables sera accepté, mais l'amplificateur de rechange doit au moins satisfaire aux exigences d'équipement spécifiées.
13. Il est précisé dans la description technique (5.1.7) que tous les microphones doivent pouvoir être liés à n'importe quel haut-parleur individuel afin d'éliminer les voies de rétroaction. La conception proposée peut-elle relier des haut-parleurs par paires, étant donné que les deux haut-parleurs d'une paire de chaque côté d'une table seront probablement à la même distance du microphone? Un système Mix-minus est requis; les haut-parleurs ne peuvent pas être zonés dans les salles nécessitant une amplification de la voix.
14. Il est indiqué dans la section Rendement de l'amplificateur de zone audio (7.7) que le réglage du niveau par canal doit être accessible depuis le panneau avant. Le modèle proposé peut-il avoir un réglage de niveau situé sur le panneau arrière? Un réglage du panneau arrière sera accepté comme autre possibilité.
15. Il est précisé dans les exigences en matière de rendement (7.1.2) que chaque position d'entrée de signal vidéo pour les présentations doit être dotée d'entrées VGA ou HDMI. L'équipement de traitement vidéo doit accepter les formats de résolution 4K (7.2). Le modèle proposé pour les panneaux muraux de présentation des salles 10S57 et 10N25 (dessin AV-21, n° 4) ne prend pas en charge les formats de

- 
- résolution 4K. Le modèle proposé doit-il prendre en charge les formats 4K et, dans l'affirmative, doit-il être obligatoirement doté d'une entrée VGA? La matrice AV doit prendre en charge les formats de résolution 4K, cependant il n'est pas nécessaire que les émetteurs HDBase T prennent en charge ces formats.
16. Il est précisé dans les exigences en matière de rendement que l'écran doit prendre en charge une résolution de 1 080p (6.7.2). Il est également mentionné que l'équipement de traitement vidéo doit prendre en charge les formats de résolution 4K (7.2). Les émetteurs et les transmetteurs HDBase T de toutes les pièces doivent-ils prendre en charge les formats de résolution 4K? La matrice AV doit prendre en charge les formats de résolution 4K, cependant il n'est pas nécessaire que les émetteurs HDBase T prennent en charge ces formats.
17. La portée des travaux indique que les tables des salles de réunion dotées d'équipements de vidéoconférence doivent être équipées d'un connecteur USB pour une caméra. Les dessins et les devis mentionnent uniquement que le flux de la caméra doit être dirigé vers le codec CISCO SX 80 dans la principale baie audiovisuelle. Veuillez confirmer que les caméras sont censées disposer d'une sortie vidéo pour le codec CISCO SX80 ou que les tables de chaque salle de réunion équipée d'équipements de vidéoconférence doivent être dotées de connecteurs USB afin de pouvoir utiliser les caméras avec un ordinateur portable. Des connecteurs USB pour les caméras sont requis sur les tables dans le cadre des spécifications relatives au matériel audiovisuel.
18. Dans les dessins, il est précisé que les haut-parleurs de plafond nécessitent des découpes d'un diamètre et d'une profondeur de 8 po. Le modèle proposé peut-il avoir un diamètre et une profondeur de découpe légèrement supérieurs? (Inférieurs à 9 po) Conformément aux spécifications relatives au matériel audiovisuel, la coordination de l'installation des haut-parleurs incombe à l'entrepreneur en audiovisuel.
19. Il est mentionné au paragraphe 5.1 que les salles nécessitant une amplification de la voix doivent être dotées d'un système Mix-minus. Cela s'applique-t-il à l'atrium? Oui, cela concerne aussi l'atrium.
20. Des équipements en option seront-ils envisagés pour l'atrium? D'autres dispositifs seront acceptés, mais ils doivent être approuvés par le client et son expert-conseil.
21. Le client fournira-t-il tous les câbles, les licences et l'équipement du codec de vidéoconférence? Oui, les licences et l'équipement du codec seront fournis par Services partagés Canada au nom du client.
22. Nous fournira-t-on une liste de l'équipement à réutiliser y compris les numéros de modèle? Veuillez consulter la réponse n° 1.
23. Quelle souplesse est permise en matière de produit ou de conception? Le système audiovisuel installé doit satisfaire aux exigences stipulées dans les spécifications relatives au matériel audiovisuel et dans la trousse de dessins. L'entrepreneur en audiovisuel doit soumettre des dessins d'atelier du système audiovisuel aux fins d'examen par le client et son expert-conseil.
24. Aucun haut-parleur de plafond ne figure sur le plan. Est-ce exact pour cette pièce? Pour plus de détails sur l'équipement requis, veuillez vous reporter aux spécifications relatives au matériel audiovisuel et à la trousse de dessins du système audiovisuel.
25. **Formation informatique** : 5.14.1. Veuillez fournir la marque et le modèle des microphones installés au plafond fournis par le client. Tout l'équipement doit être fourni par l'entrepreneur en audiovisuel.
26. **Atrium** : L'alinéa 5.1.1 des spécifications requiert un système d'amplification vocale, aucun microphone n'a été précisé, veuillez fournir les spécifications et les quantités requises. Deux systèmes de

---

microphones sans fil de six canaux doivent être installés dans l'atrium. Tout l'équipement doit être fourni par l'entrepreneur en audiovisuel.

27. **Salle audiovisuelle principale** : 5.16.1. Les dessins présentent un écran tactile sur la baie, pouvez-vous en confirmer la taille. Pour plus de détails, veuillez vous reporter aux spécifications relatives au matériel audiovisuel et à la trousse de dessins audiovisuels.
28. Une alimentation sans coupure est-elle requise pour l'équipement de la baie audiovisuelle? Dans l'affirmative, veuillez apporter des précisions. Une alimentation sans coupure doit être fournie avec la trousse audiovisuelle afin de prendre en charge une autonomie minimale de 30 minutes lorsque le système audiovisuel est à pleine charge.
29. Le plan en élévation de la baie montre deux récepteurs de microphone sans fil de six canaux, veuillez confirmer les besoins en microphones sans fil, leur type et les quantités requises. Pour plus de détails sur l'équipement requis, veuillez vous reporter aux spécifications relatives au matériel audiovisuel. Deux systèmes de microphones sans fil de six canaux doivent être installés dans l'atrium.
30. Le client fournira-t-il les baies pour la principale salle de commande audiovisuelle? Il incombe à l'entrepreneur en audiovisuel de fournir et d'installer les baies dans la salle audiovisuelle principale.
31. Où seront situées les commandes du système audiovisuel de l'atrium? Veuillez vous reporter à la trousse de dessins du système audiovisuel pour connaître l'emplacement de l'écran tactile.
32. Le client peut-il fournir une liste du matériel et de l'équipement à réutiliser dans la salle Willowdale ainsi que leurs spécifications connexes? Veuillez consulter la réponse n° 1.
33. Les écrans actuellement utilisés sont-ils des articles du commerce? Oui.
34. Petite salle de réunion : les spécifications exigent un écran tactile de plus de 9 po alors que les dessins montrent un écran tactile de 7 po. Pourriez-vous confirmer la taille de l'écran tactile requis? L'écran tactile doit être au minimum de 7 po de diagonale comme cela est indiqué dans la trousse de dessins du système audiovisuel.
35. Fournir les spécifications de la caméra du dispositif de vidéoconférence. Il incombe à l'entrepreneur en audiovisuel de fournir l'ensemble des caméras du dispositif de vidéoconférence à la seule exception des quatre caméras provenant de la salle Willowdale qui doivent être réutilisées. Les spécifications des caméras à réutiliser ont été fournies dans le cadre d'une modification du dossier d'appel d'offres.
36. Grande salle de réunion : 5.12.1 Veuillez fournir la marque et le modèle des écrans fournis par le client. Veuillez consulter la réponse n° 1.
37. Le client fournira-t-il les supports de montage mural pour les écrans qu'il fournit? Oui
38. Veuillez fournir la marque et le modèle des caméras fournies par le client. Veuillez consulter la réponse n° 1.
39. À la page 21, le paragraphe 4.5 mentionne 6 caméras alors que le dessin n'en montre que 4. Pourriez-vous clarifier ce point? Quatre caméras doivent être réutilisées, deux caméras de rechange doivent être remises au client pour la trousse de pièces de rechange.
40. Salle de conférence BTV : Veuillez fournir la marque et le modèle des écrans fournis par le client. Tout l'équipement de la salle de conférence BTV doit être fourni par l'entrepreneur en audiovisuel.

41. Le client fournira-t-il les supports de montage mural pour les écrans qu'il fournit? Oui.
42. Veuillez confirmer qu'une caméra de vidéoconférence est fournie par Services publics et Approvisionnement Canada avec le codec. Si tel est le cas, veuillez préciser le modèle de la caméra. Il incombe à l'entrepreneur en audiovisuel de fournir l'ensemble des caméras du dispositif de vidéoconférence à la seule exception des quatre caméras provenant de la salle Willowdale qui doivent être réutilisées.
43. On indique qu'un câble coaxial RG6 HD-COAX est déployé de l'arrière des écrans à la baie audiovisuelle principale, pourriez-vous indiquer à quoi sert ce câble dans le système. On l'utilise pour les caméras de vidéoconférence.
44. Atrium du 10<sup>e</sup> étage... Les documents indiquent que le matériel fourni doit correspondre aux enceintes de haut-parleur existantes... marques/modèles? Tout l'équipement de l'atrium doit être fourni par l'entrepreneur en audiovisuel.

## Finances

1. Conformément aux discussions lors de la visite sur place, fournirez-vous le format définitif requis pour les documents d'établissement des prix? Une nouvelle base de paiement a été fournie dans le cadre d'une modification du dossier d'appel d'offres.
2. Annexe B, Base de paiement – Est-ce par pièce ou pour la totalité? Se reporter à la base de paiement actualisée figurant dans la modification du dossier d'appel d'offres.
3. Existe-t-il des restrictions de taille pour la proposition technique? Il n'existe aucune restriction à ce sujet.
4. Annexe B, Base de paiement – une nomenclature détaillée est-elle requise? Se reporter à la base de paiement actualisée figurant dans la modification du dossier d'appel d'offres.
5. Toutes les phases feront-elles l'objet d'un seul bon de commande? Un seul contrat? Oui, il s'agit d'un seul contrat.
6. Les expéditions par lot seront-elles acceptées? Le fournisseur doit expédier les articles qui sont prêts à être installés dans la mesure où l'on ne peut garantir qu'un espace d'entreposage sera disponible sur place. Toutes les livraisons doivent être coordonnées avec l'entrepreneur général.
7. En termes d'approvisionnement, toutes les phases sont-elles traitées comme un unique contrat? Oui, il s'agit d'un unique contrat avec des livraisons échelonnées conformément au calendrier de construction.
8. Quel est le processus de paiement? Sachant que beaucoup d'équipement doit être acheté à l'avance, le fournisseur doit-il supporter ces coûts initiaux? Veuillez consulter la section 6.6 de l'appel d'offre.
9. Comment souhaitez-vous que l'équipement et les prix soient indiqués dans la soumission? Se reporter à la base de paiement actualisée figurant dans la modification du dossier d'appel d'offres.
10. Annexe B : doit-on établir les prix par pièce ou cumulés par type de pièce? Se reporter à la base de paiement actualisée figurant dans la modification du dossier d'appel d'offres.

### Questions d'ordre général

1. L'article 3, Responsabilités de l'énoncé des travaux, indique clairement que l'entrepreneur en électricité doit fournir l'ensemble des conduits, des prises électriques et de données (de catégorie 6), des installations de communication, des câbles audiovisuels et des boîtiers arrière. L'entreprise Millwork doit réaliser toutes les percées et les conduits dans l'ameublement. Je comprends donc que l'entrepreneur en audiovisuel doit :

- a) fournir et installer l'équipement audiovisuel;
- b) fournir et installer uniquement différents cordons de raccordement (entre l'appareil et la prise);
- c) terminer le câblage audiovisuel notamment les connecteurs et les plaques frontales;
- d) mettre en service et mettre à l'essai l'équipement audiovisuel;
- e) L'entrepreneur en audiovisuel collaborerait avec l'entrepreneur en électricité afin de s'assurer que tous les conduits, les prises et le câblage sont correctement installés, terminés et mis à l'essai.

Il incombe à l'entrepreneur en audiovisuel de fournir et d'installer tout le câblage de l'infrastructure audiovisuelle requise ainsi que des systèmes audiovisuels complets qui fonctionnent.

2. En raison des renseignements que le client doit fournir, une deuxième prolongation sera-t-elle accordée? Toute prolongation de la période d'appel d'offres sera publiée sur le site [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca).
3. Avez-vous une préférence en ce qui concerne la marque de l'équipement? Non.
4. Qui fournit les codecs et qui s'occupera de l'obtention de la licence pour ceux-ci? Les codecs seront fournis par Services partagés Canada au nom du client SPAC.
5. Qui est responsable de la fourniture des câbles en fonction de leur catégorie? L'entrepreneur en audiovisuel doit fournir et installer tous les câbles associés au système audiovisuel.
6. Veuillez confirmer si des travailleurs syndiqués sont requis dans le cadre du volet audiovisuel de la présente demande de propositions. Non, aucun travailleur syndiqué n'est requis.
7. Calendrier de projet : selon le calendrier de construction quand le chantier sera-t-il exempt de poussières et l'ameublement installé? La livraison et l'installation de l'équipement audiovisuel doit-être coordonné avec l'entrepreneur général responsable du chantier.
8. Tout le câblage entre la principale salle audiovisuelle et les salles de réunions doit-il être fourni et installé par l'agent d'intégration de l'équipement audiovisuel? Oui.
9. Existe-t-il un nombre minimum d'heures de formation requis? Pour plus de détails sur la formation requise, veuillez vous reporter aux spécifications relatives au matériel audiovisuel.